

Commune d'Arthonnay

Compte rendu réunion du conseil municipal en date du 22 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux octobre à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire
Présents : Melle ROUSSEAU Noémie, Mrs VAN DEN BROECK Alain, LEONARD Jean Claude, LEJAY Jacky, CERVEAU Gilles, CHATELAIN Jean Pierre.

Absents excusés représentés par procuration : Mme PRIGNOT Michèle à Mme ROUSSEAU Josiane, Mr BOSVIEUX Jean à Mr LEJAY Jacky

Absent excusé : Mr VERITA Jean Luc

Absente : Mme LOMBARD Emilie

Secrétaire de séance : Melle ROUSSEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 10 septembre, le conseil l'adopte à l'unanimité.

Délibération pour le choix de l'entreprise retenue pour les travaux de mise en sécurité de l'église St Valentin:

Le rapport des offres a été présenté en commissions par l'architecte lundi 20 octobre à la Mairie.

Dix sept entreprises ont pris le dossier de consultation, cinq ont répondu à l'offre et une entreprise s'excuse de ne pouvoir répondre.

Estimatif des travaux : 68 138.50 € HT

L'entreprise LEON NOEL est retenue pour un montant de 69 707.95 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise LEON NOEL et charge Mme le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Délibération affouages 2014/2015 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le prix des affouages à 50 €

Date d'inscription : 25.10.2014

Date de clôture : 15.11.2014

Délibération taxe d'aménagement :

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau sur la taxe d'aménagement, la précédente délibération devenant caduque au 31.12.2014. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler cette taxe à compter du 1^{er} janvier 2015 et reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

Délibération attribuant l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) :

Mme le Maire propose d'attribuer l'IAT à Patricia ; le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération pour l'approbation du plan de zonage d'assainissement :

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal doit délibéré afin de valider le rapport du commissaire enquêteur sur le choix de l'assainissement.

Le conseil municipal à l'unanimité décide l'approbation du plan de zonage en assainissement non collectif.

Délibération pour avenant au contrat de l'architecte :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'avenant du contrat de l'architecte pour modification de dénomination ; il se nommera désormais : « 1090 Architectes » au lieu du « Cabinet MOINE – GAUDIG – LECLERC ».

Délibération indemnité du trésorier :

Le conseil municipal accepte de verser l'indemnité au trésorier suivant le décompte établi.

Délibération pour choix du Noël des enfants :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'offrir un bon cadeau de 50 € à chaque enfant ayant droit ; chaque enfant concerné recevra une invitation.

Le goûter aura lieu avec la distribution des cadeaux le 17 décembre 2014

Divers :**Achat de sapins :**

IL sera acheté : 60 sapins de 1.00/1.500 pour décoration du village et un Nordman pour la salle.

Décorations :

Un devis à TPIL est demandé pour la pose des guirlandes dans les tilleuls.

Noël des aînés :

Un repas sera servi à la salle avec une animation le 6 décembre à 11 h 45.

Pour les personnes n'assistant pas à ce repas, le colis repas sera distribué le 20 décembre.

14 Juillet 2015 :

Une réunion entre les communes de Arthonnay, Rugny, Thorey, Trichey et Villon est organisée le 30 octobre pour la future participation au feu d'artifice.

Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas participer à ce groupement pour le feu d'artifice.

Travaux arrêté de péril :

Les travaux sont terminés.

Modification de la signalisation de la D 952 par le Conseil Général de l'Yonne :

Sur le carrefour route de Channes, des « stops » remplaceront les « céder le passage », et un « stop » sera posé sur le chemin de ronde qui aboutit sur la D 952.

Ces modifications seront à la charge du Conseil Général.

Départ en retraite de Jacky RAIMBAULT :

Un mail de remerciement nous a été envoyé.

Centenaire du village :

Trois membres du conseil se sont rendus chez Alice TAVIOT le 11 octobre pour lui fêter son anniversaire ; sa famille remercie le Conseil Municipal.

Correspondant défense :

Mme le Maire demandera à Emile si elle est intéressée.

Courrier reçu de Mme PRIGNOT Chantal dans les boîtes aux lettres ce matin.

Diverses explications ont lieu entre Mme le Maire et Mme PRIGNOT à propos de ce courrier en présence du conseil municipal, de Mr RUEFF et Mme DEFRANCE.

La séance est levée à 22 heures

Le Maire

J ROUSSEAU